

Autonomie des collectivités locales : Le ministère des finances promet l'appui de l'État



Pour une meilleure autonomisation des mairies du Sénégal, le ministre de l'économie et des finances ne compte pas faire la sourde oreille. Selon Amadou Ba, la structure de la vision qui impulse les politiques publiques est traduite par le Plan Sénégal émergent (PSE), adopté comme unique référentiel des politiques publiques.

Il se décline autour de trois axes stratégiques dont le troisième porte sur la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Celui-ci met en exergue l'option irréversible du Sénégal d'enga-

ger une refondation majeure de son action territoriale en procédant à la réforme de la gouvernance locale par la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

Le pragmatisme de cette vision, en matière de gouvernance territoriale, est ainsi matérialisé par « l'acte 3 de la Décentralisation » qui recherche la promotion de la viabilité des territoires et des pôles de développement et le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Le Chef de l'État a déjà indiqué qu'il s'est agi d'une harmonisation de sta-

tut pour une égale dignité de toutes les collectivités territoriales, en particulier les communes, qu'elles soient rurales ou autres.

D'ailleurs, pour restaurer et entretenir cette dignité, l'État s'emploie également à les doter de sources de financements substantielles suivant des modalités d'accès justes et équitables.

"Ainsi, avec la contribution économique locale, les recettes des collectivités territoriales connaissent déjà un bond significatif. Pour illustrer l'importance que l'État accorde au financement des collectivités territoriales, je vous fais observer qu'il a été consenti un abandon de recettes, en rendant déductibles les montants qui sont payés en matière de contribution économique locale pour le calcul de l'impôt sur les sociétés", indique Amadou Ba.

Il a également rappelé que pour améliorer les recettes locales et permettre aux collectivités territoriales de faire face aux pressantes et légitimes attentes des populations, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan a mis en place, après la Direction du secteur Public Local

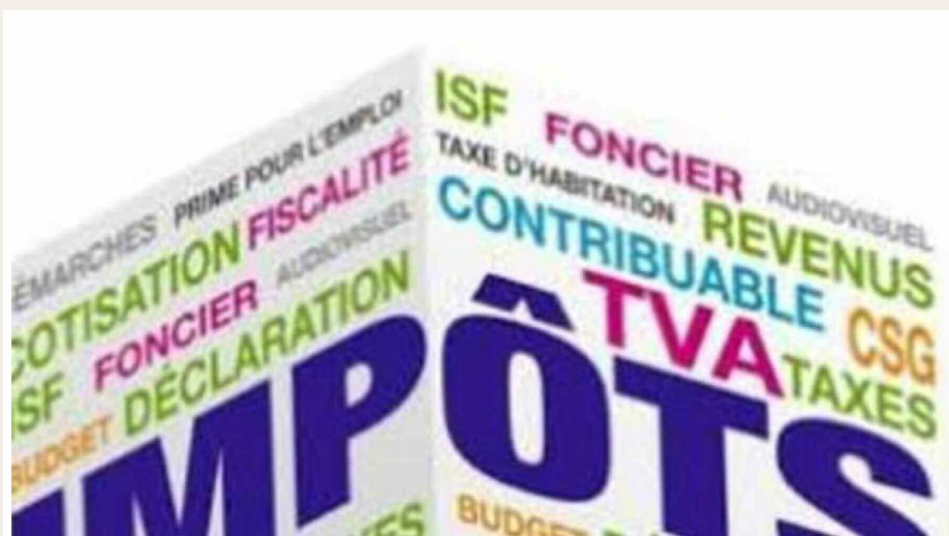
au niveau de la DGCPT, le Bureau des Collectivités Locales (BCL) au niveau de la DGID comme un accompagnement institutionnel de « l'acte 3 de la décentralisation ». De même, les commissions de fiscalités locales constituent une innovation majeure tendant à impliquer les élus locaux dans l'administration de la fiscalité locale. Pour rappel, cette structure d'appui prévue par le Code général des Impôts a pour mission le suivi et

l'évaluation des opérations de recensement ainsi que la surveillance des valeurs locatives et vénales de tous les immeubles bâtis ou non bâtis situés dans le ressort de chaque Collectivité territoriale concernée.

"Cette rencontre rentre dans la dynamique de dialogue instituée par l'État comme mode de gouvernance pour qu'en toutes circonstances, le citoyen sénégalais demeure l'ultime bénéficiaire de la somme de nos

actions quotidiennes. C'est justement dans ce cadre que le département des Finances développe de plus en plus des outils informatiques pour accroître son efficacité, sa célérité et sa qualité de service. De ce point de vue, la DGID a posé des jalons importants dans la généralisation progressive des télé-procédures", conclut Amadou Ba.

Pression fiscale : Le taux devrait atteindre 16,0% en 2018



Selon la Direction de la prévision et des études économiques (Dpee), en 2018 la pression fiscale est attendue à 16,0% du PIB contre 15,0% en 2017. Ce relèvement traduirait les effets escomptés des réformes fiscales (modification du CGI, élargissement de l'assiette fiscale, nouvelles taxes) ainsi que la modernisation des administrations fiscales et douanières.

De même, les recettes budgétaires se répartissent en recettes fiscales et en recettes non fiscales pour des montants respectifs de 2145,8 milliards et

149,1 milliards (dont 30 milliards portant sur une licence 4G sur les télécommunications).

Les recettes totales sont projetées en hausse de 9,4%, passant de 2377 milliards en 2017 à 2598,9 milliards en 2018. Elles sont composées de recettes budgétaires pour 2294,9 milliards, de ressources du FSE pour 30 milliards et de dons pour un montant de 274 milliards.

La hausse des recettes serait tirée d'une part, par l'accroissement des " impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital " (+15,9%), les impôts sur les biens et services (+9,6%) et

les " impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales " (+12,3%), et d'autre part, par l'impact des nouvelles taxes en 2018 instaurées pour conforter la collecte de recettes. La gestion budgétaire en 2018 s'est déjà inscrite dans la poursuite des orientations déclinées dans le programme économique et financier appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique.

Toutefois, ajoute la même source, l'exécution budgétaire au cours des premiers mois de 2018 est marquée par une modification du contexte budgétaire caractérisé notamment par une remontée significative des cours du baril, un retard dans l'application des mesures à incidence fiscale, l'augmentation des charges d'intérêt sur la dette suite à l'émission d'eurobonds ainsi que la pression accrue sur la masse salariale. En conséquence, le déficit budgétaire devrait se creuser temporairement, passant de 362,2 milliards (2,9% du PIB) en 2017 à 475,7 milliards projetés en 2018 (soit 3,5% du PIB).